

MOTIONS

58. *Guay*.—Pour enjoindre à la Cie. du chemin de fer du Grand Tronc de placer des barrières à certains passages à niveau. (8 février.)
59. *Guay*.—Pour amender le règlement No. 358 re édifices dans le quartier Saint-Henri. (22 février.)
60. *M. Martin*.—Concernant les dépenses des délégations. (22 février.)
61. *Proulx*.—Pour amender le règlement No. 89 re affiches. (22 février.)
62. *Proulx*.—Pour amender le règlement No. 50 re cochers. (22 février.)

RAPPORTS

63. *Police*.—Soumettant un affidavit de Geo. Potts. (22 fév.)
64. *Hôtel de Ville*.—Demandant des instructions au sujet du cas de M. L. de Montigny. (11 Jan.)

MOTIONS

65. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement re certains emprunts. (1er mars.)
66. *Proulx*.—Pour la nomination d'une Commission re droits de la Cité relativement à la gare de la Place Viger. (1er mars.)
67. *Lavolette*.—Au sujet de l'augmentation de la taxe scolaire. (15 Mars.)
68. *Gallery*.—Pour amender résolution re maison Sherwin-Williams. (15 Mars.)

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.



TROTTOIRS

Il est par le présent enjoint à tous les propriétaires, occupants ou gardiens de maisons, bâtiments ou lots en cette ville, d'enlever ou de faire enlever immédiatement la neige et la glace sur les trottoirs, en face de leurs propriétés respectives, et de les tenir ainsi libres de neige et de glace à partir du 24 du courant, jusqu'à la fin de l'hiver.

Sont cependant exceptés les trottoirs que la Ville doit tenir libres de neige et de glace jusqu'au premier avril.

L'avis antérieur donné à ce sujet doit être interprété de cette manière.

Quiconque contreviendra à cet ordre sera poursuivi suivant la loi.

O. CAMPEAU,
Surintendant de Police.

BUREAU DU SURINTENDANT DE POLICE,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 19 mars 1909.



AVIS PUBLIC

Quartier Centre

La charge d'échevin No 1 du quartier CENTRE, de la Cité étant devenue vacante par suite du décès de l'échevin W. E. Mount, qui occupait cette charge.

Avis public est par les présentes donné que la NOMINATION des candidats pour remplir cette vacance aura lieu au bureau du Greffier de la Cité, à l'hôtel de ville, durant les heures de bureau, entre le 31 MARS courant, à Midi, et le 5 AVRIL prochain, à Midi.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul candidat mis en

MOTIONS

58. *Guay*.—To instruct the G. T. R. Co. to place gates at certain crossings. (8th February).
59. *Guay*.—To amend by-law No. 358 re buildings in St. Henry ward. (22nd February)
60. *M. Martin*.—Concerning expenditure of delegations. (22nd February).
61. *Proulx*.—To amend by-law No. 89 re posters. (22nd February).
62. *Proulx*.—To amend by-law No. 50 re cabmen. (22nd February).

REPORTS

63. *Police*.—Submitting an affidavit from Geo. Potts. (22nd February).
64. *City Hall*.—For instructions anent the case of Mr. L. de Montigny. (11th January).

MOTIONS

65. *Lapointe L. A.*—For a by-law re certain loans. (1st March).
66. *Proulx*.—For a committee re rights of City concerning place Viger Station. (1st March).
67. *Lavolette*.—Re increase of school tax. (15th March).
68. *Gallery*.—To amend resolution re Sherwin-Williams Co. (15th March).

L. O. DAVID,
City Clerk.



Sidewalks

Notice is hereby given to all proprietors, occupants or guardians of houses, buildings or lots in this City, to remove, or cause to be removed, immediately, the snow or ice upon the sidewalks facing their respective properties, and to keep them free of snow or ice upon the sidewalks facing their respective properties, and to keep them free of snow or ice from the 24th instant until the end of the present winter.

Are hereby excepted the footpaths or sidewalks which the City has taken upon itself to clear of snow or ice up to the 1st of April.

The previous notice given in this connection shall be interpreted in this manner.

Whosoever contravenes this order will be prosecuted according to the law.

O. CAMPEAU,
Supt. of Police.

OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF POLICE,
CITY HALL,
Montreal, 19th March 1909.



PUBLIC NOTICE

Centre Ward

Office of Alderman No. 1 of CENTRE Ward, of the City, having become vacant through the demise of Ald. W. E. Mount, who occupied said office,

Public Notice is hereby given that the NOMINATION of candidates to fill the said vacancy will be held at the City Clerk's Office, at the City Hall, during office hours, between the 31st MARCH inst., at noon, and the 5th APRIL next, at noon.

In the event of there being only one candidate nominated,